



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Accueil

☎ 01 56 06 50 00

📠 01 56 06 52 48

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France
98, rue de Charonne - 75011 PARIS

Ouverture au public du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00

Les services de la DRAC

services patrimoniaux

Les services patrimoniaux en région s'organisent en quatre grands secteurs : l'archéologie, les monuments historiques, l'inventaire et les musées. Leur coordination est assurée par la directrice régionale adjointe.

conservation régionale des monuments historiques

La conservation régionale des monuments historiques veille à la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des monuments historiques.

Au titre de la loi 1913 sur les monuments historiques, elle instruit les dossiers de protection présentés à la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), placée sous la présidence du préfet de région. Elle recense et étudie les objets mobiliers à protéger, instruit les dossiers des commissions départementales des objets mobiliers (CDOM). En matière de restauration, elle élabore, sur le plan technique, juridique et financier, les programmes de travaux sur les monuments historiques classés et assure la conduite et le contrôle de ces opérations en liaison avec les architectes en chef des monuments historiques, les architectes des bâtiments de France, les conservateurs des monuments historiques et les conservateurs des antiquités et des objets d'art. Elle autorise, contrôle et subventionne éventuellement les travaux de restauration sur les monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire. Elle conçoit, suscite ou soutient la mise en œuvre de toute action de connaissance ou de valorisation du patrimoine (publications, « Journées du patrimoine »).

service régional de l'archéologie

Le service régional de l'**archéologie** étudie, protège, conserve et assure la promotion du patrimoine archéologique de la région.

Il veille à l'application de la législation et de la réglementation sur les fouilles et les découvertes archéologiques, sur l'utilisation des sols et des

sous-sols et sur la protection des vestiges archéologiques. Il prépare la programmation des fouilles et des prospections annuelles en concordance avec les recommandations nationales. Il prescrit et contrôle les opérations d'archéologie préventive rendues nécessaires par les opérations d'aménagement de l'espace. Il gère le fichier des gisements et des fouilles, et plus généralement de l'ensemble de la documentation archéologique. Il veille à la publication du résultat des recherches. Il contrôle les dépôts de fouilles. Il coordonne l'activité archéologique dans la région, en engageant notamment des actions d'animation et d'information du public.

service régional de l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France

Le service régional de l'**Inventaire** recense, étudie et fait connaître tout monument ou objet mobilier qui, d'un point de vue historique, artistique, archéologique ou ethnologique, constitue un élément du patrimoine national. Cette mission de recherche et de documentation vise à constituer les archives artistiques et patrimoniales de la France, édifices, œuvres d'art, équipements, meubles, outils, objets qui caractérisent les legs du passé, même récent. Le travail du service s'effectue selon le principe de l'inventaire topographique qui privilégie l'étude du patrimoine sur une base territoriale.

Les résultats, consignés sous la forme de dossiers (textes, photographies, graphiques), sont numérisés afin d'alimenter les bases nationales de données du ministère de la culture et de la communication. Ces informations sont accessibles au public au Centre de documentation du Patrimoine de la Drac, ou au Centre national de l'Hôtel de Vigny, à Paris. Le service publie des ouvrages, organise des expositions et conduit des actions pédagogiques en partenariat avec l'Éducation nationale.

musées

Le service **musées** apporte un soutien aux musées de France (définis par la loi n°2002-5 du

4 janvier 2002), favorise leur développement et les accompagne dans les actions qu'ils conduisent vers les publics. Aux termes de cette nouvelle loi, il organise la commission scientifique régionale compétente pour tout objet acquis (achat, don, legs) par un musée de France et pour les restaurations.

Le service musées suit et aide, en liaison étroite avec la Direction des musées de France, les inspecteurs et architectes conseils, les projets de création, de rénovation et d'agrandissement des musées. Il assure la gestion des crédits déconcentrés destinés à l'acquisition d'œuvres d'art pour enrichir les collections (Fonds régional d'acquisition pour les musées). Il attribue des subventions pour l'informatisation, la conservation préventive, la restauration des collections ainsi que pour des actions de présentation des œuvres au public : expositions, animations, publications et accueil.

architecture

Le conseiller **architecture**, aidé d'un architecte conseil, est chargé de promouvoir l'architecture et la création architecturale dans la région. Lorsque la DRAC subventionne la construction d'un équipement culturel, il conseille les porteurs de projets et participe au jury. Il apporte son expertise en matière d'architecture et d'urbanisme aux actions de la DRAC relevant de la politique de la Ville. Partenaire des services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP), des écoles d'architecture et des conseils pour l'architecture, l'urbanisme et l'environnement (CAUE), il est le premier interlocuteur à la DRAC des professionnels de l'architecture. Avec les SDAP, il est chargé du suivi des documents d'urbanisme et plus particulièrement de la procédure des zones de protection du patrimoine urbain et paysager (ZPPAUP).

livre, lecture, archives

livre, lecture, archives

Dans le domaine du **livre**, de la **lecture**, le service favorise le développement des structures publiques et privées de diffusion du livre, de l'écrit et de la documentation. Il attribue des subventions aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux associations et suit ensemble de la filière, de l'auteur au lecteur. Il

soutient les opérations de promotion du livre et de la lecture publique et la création littéraire. Il encourage le développement de la lecture et la lutte contre l'illettrisme, notamment dans le domaine de la formation, de l'information et de l'animation. Il s'attache à renforcer le réseau des bibliothèques publiques et les actions de coopération des bibliothèques entre elles. Il met en valeur le patrimoine écrit, en encourageant les collectivités territoriales à mieux le conserver et le promouvoir.

Dans le domaine des **archives**, le service met en œuvre les grandes orientations arrêtées par la Direction des Archives de France : aide à la construction de bâtiments d'archives départementales et municipales, à l'inventaire, la restauration, la numérisation et la valorisation des fonds d'archives. Il soutient également des projets au titre des célébrations nationales et la publication des travaux menés par les associations à caractère historique.

spectacle vivant

musique et danse

Le service **musique et danse** s'attache au développement et à la mise en valeur des activités musicales et chorégraphiques. Ses domaines d'intervention sont la création, la diffusion, la formation, l'encadrement de la pratique amateur et l'enseignement spécialisé, les actions en partenariat avec le milieu scolaire. Dans le domaine de la musique, le service participe au développement de la création contemporaine et à l'ouverture aux musiques actuelles, il soutient des ensembles instrumentaux, ainsi que des structures de diffusion (festivals, résidences, etc...) et suit les écoles de musique. Il travaille en lien étroit avec les associations régionales et départementales d'information et d'action musicales (ARIAM et ADIAM).

Dans le domaine de la danse, la création et la diffusion sont soutenues par des aides aux compagnies, aux festivals et aux actions de sensibilisation.

Le service suit l'application des lois sur l'enseignement de la musique et de la danse, évalue les contenus artistiques des actions de formation, de diffusion et de création, met en œuvre des programmes en partenariat au niveau régional et

départemental, conseille les professionnels, les associations et les structures.

Il travaille en coopération avec le service de l'inspection et de l'évaluation qui assure un suivi pédagogique sur les établissements d'enseignement musical et chorégraphique contrôlés par l'État.

théâtre

Le service **théâtre** concourt à la mise en œuvre des orientations nationales dans la perspective d'un aménagement culturel du territoire. Il suit l'activité et la gestion des établissements nationaux (centres dramatiques et scènes nationales) et des scènes conventionnées implantées en Île-de-France. Il soutient l'initiation et l'élargissement des publics, et s'efforce de faciliter l'accompagnement des pratiques amateurs par des professionnels. Interlocuteur privilégié en matière de formation continue pour les professionnels, il assure également le conseil des collectivités territoriales. Il suit le travail de plus de 600 compagnies théâtrales dont certaines sont aidées soit par le biais de l'aide à la production dramatique, soit sous forme de conventions pluriannuelles. Pour cela, il s'appuie sur l'avis qualitatif du groupe régional d'experts qui analyse l'évolution de la création et de la diffusion théâtrales.

Le budget du service est composé d'une part de crédits d'intervention destinés au soutien aux metteurs en scène, aux compagnies dramatiques, aux festivals et aux lieux de diffusion majeurs, d'autre part de crédits d'équipement destinés à la rénovation, voire à la construction de théâtres.

arts visuels

arts plastiques

En liaison avec la délégation aux arts plastiques et sous l'autorité de la direction de la DRAC, le service des **arts plastiques** intervient dans le domaine de l'art contemporain : peinture, sculpture, photographie, installation. Sa mission est triple : l'aide à la diffusion, le soutien à la création et à la formation.

Ce service apporte les conseils et les informations nécessaires aux créateurs pour faciliter leurs conditions de travail et leur insertion sociale et

économique. Il organise les commissions d'attribution des aides individuelles à la création, des allocations d'installation, des ateliers-logements et des ateliers de travail.

Il instruit les demandes de subvention, suit l'activité des centres d'art et favorise la promotion des structures de diffusion de l'art contemporain. Il subventionne des projets en Ile-de-France, favorise la coopération entre les différents acteurs de la région afin de soutenir un réseau vivant d'institutions et d'événements destinés à promouvoir la création contemporaine.

cinéma, audiovisuel et multimédia

Le service **cinéma, audiovisuel et multimédia** (SCAM) intervient sur l'ensemble de la filière des images animées en Ile-de-France. Collaborant avec les structures professionnelles, les associations, les collectivités territoriales et les autres services de l'Etat, le service exerce une fonction d'information, de conseil, d'analyse et d'impulsion. A travers de nombreux dispositifs, il soutient directement la diffusion des oeuvres et la sensibilisation des publics.

Dans le domaine de la diffusion, il s'appuie sur le notamment réseau des salles de cinéma, en particulier d'art-et-essai, et instruit les projets d'implantation ou d'extension de multiplexes.

Il encourage les actions en direction des publics (festivals). Il soutient directement un ensemble de programmes concernant les jeunes dans le cadre scolaire ou dans le temps des loisirs : dispositifs « école au cinéma », « collège au cinéma », « lycéens au cinéma », « un été au ciné-cinéville ».

Pour favoriser l'accès de tous aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et leur utilisation dans les domaines de création et de la culture, il soutient le réseau des « espaces culture multimédia ».

Afin de favoriser l'accès des jeunes à l'expression audiovisuelle, il accompagne également de nouvelles actions dans les domaines de la création cinématographique, audiovisuelle et multimédia.

Pour l'ensemble de ces actions, il conçoit et met en oeuvre des conventions avec les collectivités territoriales, en relation avec le CNC et les autres services de l'État.

services transversaux

secrétariat général

Le secrétariat général est chargé de la coordination administrative et des affaires générales. Il est organisé en bureaux : Bureau des affaires générales et des Licences d'entrepreneurs de spectacles, Bureau des ressources humaines, Bureau des affaires financières, Bureau des moyens des services.

service du développement et de l'action territoriale

Le service du **développement** et de l'**action territoriale** (SDAT) coordonne pour l'ensemble de la DRAC les questions territoriales. À partir de synthèses des actions de chaque service et de diagnostics culturels des territoires, il propose des actions d'aménagement culturel du territoire en favorisant, en Île-de-France, le rééquilibrage en faveur des zones les moins pourvues. Dans ce cadre, il accompagne l'implantation de projets culturels innovants.

Service transversal, le SDAT coordonne la participation de la DRAC aux politiques interministérielles. Il est ainsi l'interlocuteur :

- des autres services déconcentrés de l'État, notamment dans le cadre des politiques interministérielles : la politique de la Ville, l'éducation artistique, les emplois jeunes...

- des collectivités territoriales (conseil régional, conseils généraux, communes, communautés de communes), pour définir avec elles et accompagner leurs projets de développement culturel ;

- des organismes publics et privés contribuant à la politique culturelle en Île de France ou à la mise en réseau des différents acteurs .

Il est également chargé de développer les partenariats entre les acteurs culturels d'Île-de-France et les interlocuteurs publics à l'échelon européen et international.

Au sein du service, le conseiller pour l'ethnologie intervient dans des projets d'action culturelle touchant à la vie quotidienne, met en relation leurs initiateurs avec les chercheurs en sciences humaines et conseille pour la mise en oeuvre d'études et de recherches.

centre d'information et de documentation

Le service remplit une double mission : il assure la communication interne et externe de la DRAC et anime un centre de ressources sur la vie culturelle de la région.

En matière de communication, il gère les relations de la DRAC avec les médias, décline régionalement les grandes opérations nationales (« Lire en fête », « Journées européennes du patrimoine »...), et assiste l'ensemble des services dans la réalisation de communiqués de presse ou de publications.

Il réalise un bulletin mensuel d'actualités. Il est également le correspondant du portail internet du ministère.

En tant que centre de ressources, il renseigne le public interne et externe sur les politiques et métiers culturels, à partir d'ouvrages, de dossiers thématiques, de périodiques. Il élabore quotidiennement une revue de presse destinée à l'usage interne de la DRAC. Pour les conditions d'accès au centre de ressources, se reporter à la rubrique « se documenter à la DRAC Ile-de-France ».

Se documenter à la Drac Île-de-France

centre d'information et de documentation

Ouvert au public sur rendez-vous mercredi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h30.

☎ 01 56 06 50 20 ou 50 24, mél. cid-idf@culture.gouv.fr

Centre de ressources sur la vie culturelle régionale. Espace d'accueil, d'information et de documentation sur les politiques culturelles, les pratiques, les formations, les métiers et les domaines d'intervention de la DRAC. Informations sur le ministère de la Culture. Ouvrages, périodiques, dossiers thématiques, bilans, revue de presse, fichiers d'adresses de lieux et de partenaires.

centre de documentation de l'architecture et du patrimoine*

Sur rendez-vous au ☎ 01 56 06 51 30, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Conseil pour les recherches et orientation du public vers les centres ressources. Consultation des bases de données documentaires de la direction du patrimoine : architecture, objets mobiliers, photographies. Gestion et mise à disposition des enquêtes de l'Inventaire général. Bibliothèque, fichiers spécialisés et photothèque.

bibliothèque – documentation du service régional de l'archéologie

6, rue de Strasbourg 93200 SAINT-DENIS

Sur rendez-vous au ☎ 01 48 13 14 85 ou 14 50

Fonds de monographies et de publications périodiques spécialisées en archéologie. Consultations des documents finaux de synthèse (rapports de fouilles) concernant les opérations archéologiques conduites en Île-de-France.

Toute l'information sur le ministère de la culture, discours, communiqués, réglementation, procédures

www.culture.gouv.fr

Toute l'actualité culturelle en France sur le portail

www.culture.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
Culture
Communication

Contacts

Les services suivis de * sont implantés 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Toutes les adresses électroniques sont de la forme
prenom.nom@culture.gouv.fr

Accueil Général

☎ 01 56 06 50 00
☎ 01 56 06 52 48

Adresse postale : Direction
Régionale des Affaires
Culturelles d'Île-de-France
98, rue de Charonne
75011 PARIS

Ouverture au public du lundi au
vendredi, de 9h30 à 17h 30

Direction

Directeur régional :
Jean-François de CANCHY
☎ 01 56 06 51 10 ou 51 11
☎ 01 56 06 52 61

Directrices régionales adjointes :
Muriel GENTHON
Marie-Christine DEVEVEY
☎ 01 56 06 5110 ou 51 11
☎ 01 56 06 52 61

Services patrimoniaux Conservation régionale des monuments historiques

Conservateur régional :
M Dominique CERCLET
☎ 01 56 06 50 30
☎ 01 56 06 52 42

Service régional de l'archéologie

6 rue de Strasbourg 93200
SAINT-DENIS

Conservateur régional :
Bruno FOUCRAY
☎ 01 48 13 14 51
☎ 01 48 13 01 70

Service régional de l'inventaire*

Conservateur régional :
Mme Dominique HERVIER
☎ 01 56 06 51 20
☎ 01 56 06 52 46

Musées*

Chef du service :
David GUILLET
☎ 01 56 06 50 01
☎ 01 56 06 52 46

Architecture

Chef du service :
Alain COULON
☎ 01 56 06 50 84
☎ 01 56 06 52 45

Livre, lecture, archives

Livre, lecture et archives*
Chef du service : Danièle BRISON
☎ 01 56 06 51 50
☎ 01 56 06 52 46

Spectacle vivant Théâtre

Chef du service : N.N.
☎ 01 56 06 52 70
☎ 01 56 06 52 42

Musique et danse

Chef du service :
Pierre COSTES
☎ 01.56.06.51.60
☎ 01 56 06 52 44

Arts visuels

Arts plastiques*

Chef du service :
Jean-Yves BOBE
☎ 01 56 06 50 10
☎ 01 56 06 52 46

Cinéma, audiovisuel et multimédia

Chef du service : Alain DONZEL
☎ 01 56 06 52 18
☎ 01 56 06 52 64

Services transversaux

Secrétariat général

Secrétaire générale :
Annie GUILLET
☎ 01 56 06 51 15 52 31
☎ 01 56 06 52 61

Affaires générales et licences :

Isabelle DU RANQUET
☎ 01 56 06 52 11
licences d'entrepreneurs de
spectacles
☎ 01 56 06 52 10 ☎ 01 56 06 52 63

Ressources humaines

Yves HUET
☎ 01 56 06 52 51 ☎ 01 56 06 52 68

Affaires financières

Nelly CAGE
☎ 01 56 06 50 00 ☎ 01 56 06 52 41

Moyens des Services

Agnès LEPREVOST
☎ 01 56 06 52 35
☎ 01 56 06 52 61

Développement et action territoriale

Chef du service : Pierre OUDART
☎ 01 56 06 51 00 ☎ 01 56 06 52 45

Centre d'information et de documentation

Chef du service :
Christophine Erignac
☎ 01 56 06 50 24
☎ 01 56 06 52 66

Communication – presse :

N. N.
☎ 01 56 06 50 21
☎ 01 56 06 52 48